

# Ecole Maternelle Jacques PREVERT



Rochechouart, le 1er septembre 2020.

Madame, Monsieur, parent d'élève,

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant au sein de l'Ecole Maternelle Jacques PREVERT de Rochechouart pour cette nouvelle année scolaire 2020 / 2021.

Cette rentrée est, forcément, marquée par le contexte sanitaire qui nous affecte depuis le début de l'année.

A cet égard, et dans le respect de notre attachement à la sécurité sanitaire des enfants comme des adultes, tous nos dispositifs sont susceptibles d'évoluer afin de s'adapter au mieux aux éventuelles évolutions des protocoles et mesures d'accueil dictées par l'Etat.

Dans tous les cas, nous sommes résolus à faire perdurer l'engagement de notre commune en faveur de la jeunesse et de l'éducation : pour le nouveau Conseil Municipal, l'égalité des chances et la citoyenneté constituent les deux piliers indispensables de notre école républicaine et de notre bien vivre ensemble.

Nous considérons donc qu'il est de notre responsabilité collective de participer à la construction individuelle de chaque enfant en lui apportant les meilleures conditions éducatives sur le plan de l'organisation, du matériel ou de l'encadrement.

Cet engagement va encore se renforcer dans les mois qui viennent, avec l'entrée du numérique dans l'école.

La présente note vous détaille les différents temps de votre enfant en vous présentant l'organisation proposée par la commune. N'hésitez pas à nous faire retour de vos remarques et de vos éventuelles suggestions tout au long de l'année. Ces éléments nous sont essentiels pour faire évoluer cette organisation afin qu'elle assure au mieux la réussite de chacun.



## 1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE 2019 – 2020

Avec le retour à une semaine de 4 jours qui est effectif depuis la rentrée 2018, la semaine scolaire se déroule donc de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15	7H15/8H30	7H15/8H30	7H15/8H30	7H15/8H30	7H15/8H30
8H40			Accueil de Loisirs au sein de l'école "Plan Mercredi"		
11h40					
			12h15 - 13h30		
13H10*					
			Accueil de Loisirs au sein de l'école "Plan Mercredi"		
16h10					
18h30	16H10/18H30	16H10/18H30	16H10/18H30	16H10/18H30	16H10/18H30

	<i>Temps de Classe</i>
	<i>Pause méridienne</i>
	<i>Accueils périscolaires du matin ou du soir</i>
	<i>Accueil de Loisirs</i>

(\*) la réouverture du groupe scolaire s'effectue à 13h00 pour les élèves externes qui ne déjeunent pas à la cantine.

## 2 – LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

Rappelons que les temps de classe sont obligatoires et restent sous la responsabilité des enseignants.

Pour les autres temps de la journée (accueil du matin ou du soir, restauration scolaire ou accueil de loisirs), ceux-ci vous sont proposés par la commune de Rochechouart et ont l'objectif d'apporter de nouvelles formes de savoirs aux enfants. Chacun de ces temps nécessite une inscription préalable.

Vous recevrez en début d'année différentes fiches d'inscription pour l'ensemble des activités organisées par la commune.

Prenez soin de bien les renseigner pour assurer le bon fonctionnement de ces activités.

Tous les modes de règlement vous sont possibles pour régler les différentes factures émises par le service scolaire de la commune.

- ❖ Paiement simple et sécurisé directement en ligne via le site de la ville [www.rochechouart.com](http://www.rochechouart.com).
- ❖ Paiement par prélèvement automatique
- ❖ Par chèque, carte bancaire ou numéraire auprès du Centre des Finances Publiques de Rochechouart - 4 rue Victor Hugo 87600 Rochechouart

Notez par ailleurs que la commune de Rochechouart met chaque année à la disposition de l'école trois agents municipaux pour accompagner l'équipe enseignante pendant les différents temps de classe. Un demi-poste supplémentaire s'ajoute également à ce dispositif entre la rentrée scolaire et les vacances scolaires de Toussaint.

### LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

Si vous le souhaitez, la ville vous offre la possibilité d'accueillir votre enfant de 7h15 à 8h30 avant l'école. L'accès se fait au niveau de l'entrée secondaire située rue du 8 mai 1945.

Le soir, les enfants peuvent également être pris en charge par le personnel communal dès leur sortie à 16h10 pour être accompagnés jusqu'au bus ou pour être accueillis en garderie périscolaire de 16h10 à 18h30.

**Après notification sur la fiche d'inscription (voir ci-dessus), vous pourrez inscrire ponctuellement votre enfant à ce service soit sur l'espace « formulaire cantine » du site [www.rochechouart.com](http://www.rochechouart.com), soit par courriel [scolaire-escolamourier@rochechouart.com](mailto:scolaire-escolamourier@rochechouart.com), ou en appelant le téléphone/répondeur au 06.72.93.3. 09.**

**Chacun de ces accueils périscolaires vous sera facturé 1,15 €.**

**La facturation sera réalisée mensuellement et sera intégrée à celle de la cantine que vous recevrez environ 3 semaines après la fin de chaque période concernée.**

### L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Le mercredi, la ville de Rochechouart met en place un Accueil de Loisirs toute la journée, afin de répondre au mieux aux attentes des familles. La structure est agréée pour accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans.

Cet accueil se déroule désormais sur le site de l'école élémentaire (côté « Tilleuls », entrée rue Pasteur) et bénéficie du label de qualité « plan mercredi » du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports



Pour faire simple, ce plan a l'objectif de transposer la philosophie des TAP que nous avons connues lors de la semaine d'école à 4 jours et demi.

Complémentaire du projet de l'école, l'accueil de loisirs recherche l'épanouissement général de chaque enfant en lui proposant toutes sortes d'activités éducatives et de découverte.

Il s'appuie pour cela sur le concours des nombreux partenaires locaux (associations, Musée, Château, Médiathèque, Cyber-base ...).

Pour cette rentrée 2020, l'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes le **MERCREDI 9 SEPTEMBRE.**



Différentes possibilités vous seront offertes au sein de cette structure : un accueil par demi-journée avec ou sans repas ou la journée entière.

Pour répondre au plus près de la demande des familles, l'amplitude d'accueil est identique à celle des autres jours de la semaine (7h15 le matin et 18h30 le soir).

Rappelons enfin que pendant toutes les périodes de vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs se déroule au Centre de Babaudus (hormis celles de Noël où la structure est fermée).

Que ce soit pour l'ALSH du Mercredi ou pour celui des Vacances Scolaires, l'inscription se fait en utilisant les fiches d'inscriptions, par courriel [jeunesse@rochechouart.com](mailto:jeunesse@rochechouart.com) ou en appelant le service Animation de la ville au 05.55.43.00.89

**Le coût est fonction de votre besoin et de votre quotient familial.**

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est un moment essentiel de la journée de l'enfant. A Rochechouart, la restauration scolaire est assurée en régie. Cela signifie que l'ensemble des plats est préparé par les agents communaux, en valorisant les circuits courts et les produits de saison, au bénéfice des producteurs locaux



Pour faciliter ce processus, le restaurant scolaire s'appuie régulièrement sur la plateforme « AGRILocal » du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Véritable gage de qualité et de fraîcheur, le restaurant scolaire participe à l'éducation au goût en leur proposant des menus variés et équilibrés. Dans cet esprit, différentes animations sont mises en place tout au long de l'année ; en particulier pour sensibiliser les enfants au goût et au non-gaspillage.



Sachez que les enfants sont toujours invités à goûter avant de refuser éventuellement un plat. A l'inverse, ils ont toujours la possibilité de solliciter un supplément s'ils le souhaitent.



Soulignons que la restauration du midi s'effectue en deux services, afin d'offrir d'encore meilleures conditions aux enfants.

La collectivité s'engage afin que le restaurant scolaire soit accessible au plus grand nombre. Ainsi, si le coût réel du repas s'établit autour de 8 € par enfant, la municipalité a choisi d'en ramener le tarif à 2,45 € par jour.

L'inscription se fait par l'intermédiaire du document d'inscription qui vous est distribué par l'enseignant de votre enfant.

Pour rappel, si votre enfant est inscrit à la cantine et finalement n'y mangera pas ou à l'inverse n'est pas inscrit et souhaite y manger, vous devez impérativement prévenir la Mairie soit via le formulaire à disposition sur le site de la ville - rubrique « formulaire cantine », soit en appelant le téléphone/répondeur au 05.55.03.03.63.

Attention le non-respect de cette disposition entraînera automatiquement la facturation du repas même s'il est non pris.

## LE TEMPS DU GOÛTER

Le goûter reste également un instant privilégié pour les jeunes enfants. Pris à la pause du matin, il est adapté aux enfants et propose régulièrement des fruits de saison, des laitages ou des produits locaux.

Aucune inscription n'est nécessaire puisque que le goûter est délivré à tous les enfants de l'école maternelle.

La facturation vous sera adressée chaque trimestre à raison d'un coût forfaitaire de 10,00 € par enfant.

## 3 – LES AUTRES SERVICES PROPOSÉES PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

### LES FOURNITURES SCOLAIRES

Toujours animée par ce même souci d'équité, la nouvelle équipe municipale a décidé de poursuivre son aide aux familles en proposant la gratuité des fournitures scolaires (ce qui correspond à un investissement de 30 € par élève et par an).



### LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Pour maintenir les excellentes conditions d'accueil obtenues depuis la réhabilitation de 2015, les équipes municipales s'attachent chaque été à remettre l'équipement en parfait état de fonctionnement pour la rentrée : grand ménage, opérations de maintenance nécessaires, et apport régulier de nouvelles améliorations, en fonctions des préconisations.



## SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La commune poursuit son implication financière dans le fonctionnement de l'école. Elle se tient à l'écoute des enseignants afin de pouvoir les aider sur la mise en place de divers projets pédagogiques dans l'intérêt des enfants.

La ville accompagne par ailleurs financièrement les activités de la coopérative scolaire.

Les activités de la Médiathèque et de la Cyber Base sont également mises à disposition pour les temps scolaires.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2019, l'organisation des transports scolaires est gérée par la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune étant « organisateur de 2<sup>ème</sup> rang ». Cela signifie que, dans le cadre d'une convention avec la Région, la Ville de Rochechouart est responsable de certains points spécifiques (participation financière, relais de proximité auprès des usagers, aide éventuelle à l'inscription, etc.).

Rappelons que l'inscription se fait principalement en ligne :

- sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> (mode conseillé)
- néanmoins, la mairie peut, en cas de difficultés, fournir des dossiers « papier », à retourner à l'adresse suivante : REGION NOUVELLE-AQUITAINE - Direction des Transports routiers de voyageur site de Limoges - 27, boulevard de la corderie - CS 3116 - 87031 Limoges cedex 1

La tarification, liée à votre quotient familial (*Revenu fiscal de référence / Nombre de parts du foyer / 12*), s'établit en 5 tranches. Cette année, le tarif a légèrement évolué en faveur des familles nombreuses. Le tarif est calculé de la manière suivante :

	Tranche de quotient familial	Tarif « Région » 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant (-30%)	4 <sup>ème</sup> enfant et suivants (-50%)	Participation communale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant (-30%)	4 <sup>ème</sup> enfant et suivants (-50%)	Reste à charge famille
1	de 0 à 450 €	30 €	21 €	15 €	15 €	10.50 €	7.50 €	15 € / 10.50 € / 7.50 €
2	de 451 à 650 €	51 €	35.70 €	25.50 €	25.50 €	17.85 €	12.75 €	25.50 € / 17.85 € / 12.75 €
3	de 651 à 870 €	81 €	56.70 €	40.50 €	40.50 €	28.35 €	20.25 €	40.50 € / 28.35 € / 20.25 €
4	de 871 à 1250 €	114 €	79.80 €	57 €	65 €	45.50 €	32.50 €	49 € / 34.30 € / 24.50 €
5	Supérieur à 1250 €	150 €	105 €	75 €	80 €	56 €	40 €	70 € / 49 € / 35 €
	Non ayant droit (- 3 km)	195 €	136.50 €	97.50 €	125 €	87.50 €	62.50 €	70 € / 49 € / 35 €

**NB :** Votre « reste à charge » ne correspond évidemment pas au coût réel de ce service. La Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Rochechouart ont en effet fait le choix d'accompagner les familles en prenant à leur charge la quasi-totalité des frais de fonctionnement des bus scolaires.

Par ailleurs, la ville met à disposition un agent municipal à l'intérieur des bus (4 sur les 5 bus) pour encore mieux assurer l'accompagnement des enfants.

Le service scolaire de la ville est à votre disposition pour toute question au 05.55.43.00.92 ou par courriel [scolaire-escolamourier@rochechouart.com](mailto:scolaire-escolamourier@rochechouart.com)

## EN SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Nous vous recommandons par ailleurs de faire porter à votre enfant un gilet « haute visibilité » lorsqu'il prend le bus.

Cette année encore, une intervention de l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) est prévue afin de sensibiliser les enfants à la sécurité dans les transports scolaires.



La date de cette dernière sera programmée en fonction des éventuelles contraintes sanitaires.

## 4 – ACCÈS À L'ÉCOLE MATERNELLE – RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

L'accès à l'école maternelle Jacques PRÉVERT se fait au niveau de la Rue Jean Jaurès. Pour les parents accompagnateurs, le port du masque et le respect des mesures de précaution sont obligatoires.

Nous attirons votre attention et votre vigilance sur les règles élémentaires de sécurité à respecter pour le bien-être de vos enfants. ***C'est le comportement de chacun qui est le garant de la sécurité des enfants.***

Il est peut-être bon de préciser qu'il est interdit de stationner devant les sorties des riverains ou sur les zones Vigipirate qui se trouvent de chaque côté de la route aux abords de l'entrée de l'école. Si les stationnements « sauvages » sont naturellement interdits par le code de la route, ils sont surtout totalement contraires au code de bonne conduite de notre bien vivre ensemble. Attention enfin aux bus qui peuvent souvent cacher un véhicule.



Pensez notamment que vous pouvez profiter du parking Rue Romain Rolland. A proximité de l'école et d'une capacité de plus de 50 places, il permet désormais un accès parfaitement sécurisé pour les enfants.



Dans un souci de vous faciliter encore plus le quotidien, les portes de l'école vous sont ouvertes dès 8h20 même si la prise en charge des enfants débute à 8h30. Plusieurs objectifs : augmenter la sécurité des enfants en limitant les regroupements devant l'école, faciliter le stationnement et vous permettre de gagner un peu de temps le matin.

N'oublions pas non plus que le dispositif Vigipirate est toujours activé. Il est donc de la responsabilité de chacun de limiter au maximum les attroupements devant les écoles.

La vigilance de tous reste le meilleur outil pour se prémunir d'éventuelle intrusion extérieure et rappelons si besoin en était que l'accès au sein de la l'école est strictement interdit à toute personne non autorisée.

Pour compléter ce dispositif, vous avez déjà sans doute déjà remarqué la présence régulière aux abords de l'école de notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P).

## 5 – RAPPEL DES CONGÉS SCOLAIRES 2020 – 2021

**Vacances de la Toussaint** : Fin des cours le vendredi 16 octobre – Reprise le lundi 2 novembre 2020

**Vacances de Noël** : Fin des cours le vendredi 18 décembre – Reprise le lundi 4 janvier 2021

**Vacances d'Hiver** : Fin des cours le vendredi 5 février – Reprise le lundi 22 février 2021

**Vacances de Printemps** : Fin des cours le vendredi 9 avril – Reprise le lundi 26 avril 2021

**Vacances d'Été** : Fin de l'école le lundi 5 juillet 2021

Comme vous avez pu le constater au travers de cette note de rentrée 2020/2021, la ville de Rochechouart consacre d'importants moyens financiers, matériels et humains pour assurer le bon fonctionnement de l'école maternelle Jacques PREVERT et nous essayons chaque année d'améliorer notre organisation pour répondre au mieux aux attentes des élèves, des parents, et des enseignants.

Nous tenions d'ailleurs à remercier les enseignants de l'école et l'ensemble des personnels communaux qui participent grandement à la réussite de ce dispositif.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour toute question ou suggestion en appelant le **service scolaire de la ville** au **05.55.43.00.92** ou par courriel [scolaire-escolamourier@rochechouart.com](mailto:scolaire-escolamourier@rochechouart.com)

Nous espérons désormais toute la réussite possible à vos enfants et leur souhaitons une excellente année scolaire.

**Carine GOURSAUD**

Maire Adjointe  
Education Culture Enfance-  
Jeunesse



**Gilles LOIZEAU**

Conseiller Délégué



**Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES**

Maire de Rochechouart



Ville de  
**ROCHECHOUART**  
*naturelle et dynamique !*

**Hôtel de Ville**  
**Place du Château - BP 4**  
**87600 ROCHECHOUART**  
**Tél : 05.55.43.00.80**

**Courriel : [mairie@rochechouart.com](mailto:mairie@rochechouart.com)**  
**Site internet : [www.rochechouart.com](http://www.rochechouart.com)**